

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du **19/06/2024**

Date de publication : **01/07/2024**

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **039**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **038-250624**

**OBJET : SECURITE, PREVENTION,
CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE**

Approbation de la Convention Métropole relative à la Logistique de matériel informatique en cas de cyberattaque.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique,
Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle,
Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves,
Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle,
Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_38-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 038-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU rapporte :

Une cyberattaque désigne un acte intentionnel visant à voler, exposer, modifier, désactiver ou détruire des données, des applications ou d'autres actifs par le biais d'un accès non autorisé à un réseau, un système informatique ou un appareil numérique

Selon le niveau de gravité de l'attaque, la Collectivité peut être amenée à fermer totalement son système d'information rendant inopérant les accès aux fichiers informatiques, aux applications, à la téléphonie fixe, etc...

Dans ce contexte, la Ville d'Aubagne doit mettre en œuvre des moyens spécifiques pour :

- augmenter en permanence sa sécurité,
- surveiller en temps réel son système d'information,
- se donner les moyens de fonctionner en mode dégradé en cas de cyberattaque,
- se doter d'un plan de reprise d'activité.

Dans son offre, la Métropole apporte son soutien à la Collectivité, en mettant à sa disposition du matériel (ordinateurs, téléphones portables) et en offrant un service de messagerie afin de gérer la période de fonctionnement en mode dégradé.

Cette offre de service est proposée à titre gratuit. La présente convention entre en vigueur le jour de sa notification pour se terminer à la fin de l'année civile. Elle est reconduite par tacite reconduction pour une durée d'un an. Celle-ci prendra fin à l'issue d'une durée maximale de 8 ans.

Cette délibération propose d'approuver la convention de mise à disposition de matériels et moyens de communication informatiques en cas de crise cyber,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_38-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 038-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

VU la délibération du Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° IVIS 017-14764/23/BM du 12 Octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune et mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour traiter les cyberattaques,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention d'offre de service numérique entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne relative à la mise à disposition de matériels et moyens de communication informatiques en cas de cybercrise ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_38-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

